

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 décembre 2011**

Délibération n° 2011-2643

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Présentation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence - Exercice 2010

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Louis, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Daclin (pouvoir à M. Muet), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Réale), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Bousson (pouvoir à M. Grivel), Flaconnèche (pouvoir à M. Kabalo), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Le Bouhart (pouvoir à M. Balme), Lebuhotel (pouvoir à M. Serres), Longueval (pouvoir à M. Ferraro), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mme Pesson (pouvoir à M. Chabrier), MM. Pili (pouvoir à M. Lambert), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz, Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Calvel), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian).

Absents non excusés : M. Guimet.

Séance publique du 12 décembre 2011

Délibération n° 2011-2643

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Présentation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence - Exercice 2010**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence, qui a pour objet la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, est devenue une société publique locale d'aménagement (SPLA) par délibérations du Conseil de communauté des 9 juillet et 12 novembre 2007 et par décisions du conseil d'administration et de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2008, son objet demeurant identique.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM).

Le document présenté au Conseil de communauté comprend le rapport de gestion, les comptes et le rapport général du commissaire aux comptes concernant l'année 2010.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPLA étaient messieurs Gérard Collomb, Jacky Darne, Louis Lévêque, Patrick Bouju, Alain Giordano, Roland Crimier, Denis Brolquier, Guy Barret, Roland Bernard et Yvon Deschamps.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2010, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2008 (en k€)	2009 (en k€)	2010 (en k€)	Tendance 2009-2010
capital social	1 829			
participation publique	100 %			
<i>dont Communauté urbaine</i>	89,25 %			
produits société	1 959	1 928	2 291	↗
charges société	1 958	2 137	2 148	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	0	0	
résultat net	1	- 208	143	↗
capitaux propres	2 063	1 854	1 996	↗

Dans le cas d'une société d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels.

L'exercice 2010 se clôt sur un excédent de 143 k€. Ce résultat résulte d'une forte hausse des produits d'exploitation (+ 17 %) et d'une maîtrise des charges d'exploitation qui n'augmentent que faiblement (+ 2 %).

Sur le plan du bilan d'aménagement, les dépenses réalisées cumulées pour les opérations ZAC 1 et ZAC 2 s'établissent à 194,19 M€ (soit 180,43 M€ pour la ZAC 1 et 13,76 M€ pour la ZAC 2). Les recettes globales des ZAC 1 et 2 (164,46 M€) reposent à 50 % sur la participation de la Communauté urbaine et les emprunts, mobilisés depuis 2008, continuent d'assurer une trésorerie positive à l'opération.

La mise en œuvre de l'opération a été marquée par :

Concession 1, côté Saône (ZAC 1) :

- la livraison des espaces publics et l'arrivée des habitants sur la Place nautique. Fin 2010, 310 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) ont été commercialisés et 140 000 mètres carrés ont été livrés,
- la délibération pour le partenariat avec le WWF,
- la résiliation de la concession initiale et la constitution de 2 nouvelles concessions côté Saône et côté Rhône,
- la signature de nouvelles concessions et des remises d'ouvrages onéreuses à la collectivité pour 16 M€ en décembre 2010.

Concession 2, côté Rhône (ZAC 2 et Perrache Sainte Blandine) :

- la clôture de la concertation, qui s'est achevée avec la création de la ZAC 2 en juin 2010 et la reprise des études pour répondre aux attentes soulevées par la nouvelle proposition urbaine des équipes de conception,
- la délibération de la concession en septembre 2010 et sa signature en décembre 2010,
- Perrache Sainte Blandine : présentation des axes en juin 2010.

Concernant la démarche ISO, la certification a été obtenue le 14 octobre 2010 pour une durée de 3 années. Elle doit permettre d'améliorer la qualité de service en favorisant, notamment, l'évaluation de ses prestataires.

Il est proposé au Conseil de communauté d'examiner le rapport pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon-Confluence au titre de l'exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2011.